

#### APPATAGE NON PERMANENT

MODULE 4- Version du 17/11/21

# **Objectifs**

- Être capable de réaliser un diagnostic et de le formaliser
- Être capable de déployer un plan de lutte respectant la réglementation ANP
- Être capable de présenter et déployer les moyens de luttes alternatifs et savoir les commercialiser
- Être capable de formaliser des conseils de prévention et les justifier

#### **Durée/Horaires**

Journée de 7H00

## **Qualité des Intervenants**

Tous nos intervenants sont des professionnels formés dans les domaines réglementaires et techniques.

Responsable formation : Arnold LE BRICQUER

# Conditions tarifaires

Nous consulter

## □ Lieu de Formation

• Sofar France - ZA du Drevers - 29190 Pleyben

# □ Public concerné/ Pré requis

• Technicien confirmé ou débutant souhaitant développer son domaine d'activité en dehors de la lutte chimique

#### Pré requis

• Connaissance du métier de technicien prestataire de service de dératisation.

#### □ Contenu

- Règlement Appâtage Non Permanent.
- Approche théorique.
- Approche pratique.
- Approche financière avec cas concret

## □ Moyens et Méthode pédagogique

- Apport de connaissances théoriques en salle (SOFAR France)
- Présentation sur écran de photos et vidéos (exemple de cas concrets)
- Visite de l'usine de fabrication de SOFAR France (si formation sur site)
- Diaporama sur support papier remis au stagiaire
- Echange sur la thématique toute la durée de la formation

## □ Evaluation et validation de la formation

- Evaluation des acquis de la formation (QCM, questionnaire écrit)
- Evaluation de la formation
- Attestation de présence

## □ <u>Délai d'accès et modalité</u>

- Un délai de 30 jours est requis entre la prise en charge de la *formation* par Sofar France et l'entrée en formation.
- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation